

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</p> <p>Séance du mercredi 21 septembre 2016</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 16 septembre 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 21 septembre 2016 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamossset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15</p> <p>En exercice : 13</p> <p>Présents : 09</p> <p>Votants : 12</p> <p>Délibération n°D_2016_09_21_05</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamossset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Fabrice Bonnard, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Jean-Luc Barthod à M. Philippe Marguerie, M. Aurélien Chainé à Mme Raphaëlle Cons, Mme Maryline Derouet à M. Alain Cartier</p> <p>Absent excusé : /</p> <p>Absente : Mme Sandrine Jallin</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>Mme Raphaëlle Cons est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Délibération approuvant la participation financière communale et autorisant Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement pour la construction d'un équipement sportif extérieur à l'usage du collège du Val des Ussets et Frangy

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer à la commune de Frangy (74270) une subvention d'équipement de 9 320 € pour la construction d'un équipement sportif extérieur à l'usage des élèves du collège du Val des Ussets de Frangy, représentant 5% du montant HT des travaux,
- Précise que la dite subvention sera versée à la commune de Frangy à réception d'un titre de recettes émis par cette dernière dès réception des travaux,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée fixant les modalités de participation financière de la commune pour la réalisation de l'aménagement sportif,
- précise que la dépense et la recette seront imputées sur les chapitres et articles ci-après des budgets 2016 et suivants :
 - dépense : chapitre 20, article 2041482 – Subventions d'équipement versées – Autres communes – Bâtiments et installations,
 - recette : chapitre 13, article 13248 – Subventions d'équipement non transférables – Autres communes,
- Précise que la durée d'amortissement de la subvention d'équipement sera de 10 ans.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 23 septembre 2016</p> <p>Et de la publication</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 23 septembre 2016</p> <p>Le Maire,</p> <p>Alain CHAMOSSET</p>
---	---

